



APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU JEUDI 27 JUILLET 2017

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue :

Président : J.C YESSO

Présents : A. DOS SANTOS (Secrétaire), P. MICHALLET, M. GIRARD, J.C VINCENT, A. CHENE,
A. SALINO

Assiste : M. COQUET, juriste

DOSSIER N° 43 R: Appel du club du FC SERRIERES SABLON en date du 18/07/2017 (courrier LRAR reçu à la Ligue le 20/07/2017) de la décision de la Commission d'Appel Réglementaire du District Drôme Ardèche prise en sa réunion du 10/07/2017 et publiée le 13/07/2017 qui a confirmé la décision de la Commission des Championnats et Coupes Séniors dudit district.

L'appel porte d'une part sur l'application du bonus-malus et d'autre part sur la légalité du bonus-malus.

La Commission,

- **Confirme la décision de la Commission d'Appel du district Drôme Ardèche.**